

Diplôme de Technicien Supérieur en Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique

Durée : 4 heures
Coefficient : 3

Session 2003

SCIENCES HUMAINES ET SCIENCES MÉDICO-SOCIALES

L'usage de la calculatrice est interdit

QUESTION I : Synthèse de textes (20 points)

Vous ferez de ces documents qui traitent de la maltraitance des personnes âgées une synthèse concise, ordonnée et objective.

- Document 1** : *Maltraitance sur personnes âgées*, Dernières Nouvelles d'Alsace du 23 janvier 2002
- Document 2** : *La sensibilisation des personnels en établissements : un enjeu majeur*, article de Katia Vilarasau, revue Valeurs Mutualistes, décembre 2000.
- Document 3** : Extrait de : *La Charte des personnes âgées dépendantes*, établie en 1986.
- Document 4** : Boris Vian, *L'Arrache-cœur*, 1953, Le Livre de Poche.

QUESTION II : Discussion (20 points)

Dans un développement d'une quarantaine de lignes, vous réfléchirez à ce que révèle la maltraitance des personnes âgées dans notre société.

QUESTION III : Sciences Médico-Sociales (20 points)

- III.1 Comme d'autres structures, les établissements hospitaliers publics participent à l'accueil des personnes âgées dans le cadre du service public hospitalier.
Définissez le service public hospitalier et présentez ses missions.
- III.2 - Présentez les droits du malade hospitalisé.
- Dans l'exercice de la profession de manipulateur en électroradiologie médicale, montrez les particularités de la mise en œuvre de ces droits à l'égard de personnes âgées hospitalisées.

BARÈME :	Question I	:	20 points
	Question II	:	20 points
	Question III.1	:	8 points
	III.2	:	12 points

Maltraitance sur personnes âgées

En 2000, plus de 5 000 plaintes ou signalements de maltraitances sur personnes âgées ont été reçus par le réseau Allo Maltraitance personnes âgées (ALMA). C'est ce qu'indique un rapport remis hier à la secrétaire d'État aux personnes âgées Paulette Kunstler-Guinchard

Sur ce total, 67 % des faits auraient eu lieu à domicile, et 29 % en maison de retraite ou structure médicalisée, sachant que 73 % des plus de 85 ans vivent chez eux ou dans leur famille. Le rapport intitulé « *Prévenir la maltraitance envers les personnes âgées* » a été réalisé par un groupe de travail présidé par le Pr Michel Debout, membre du Conseil économique et social.

En cinq ans, les 23 centres d'écoute du réseau ALMA (08.92.68.01.18) ont totalisé 16 383 appels, dont 8 632 concernaient directement des situations de maltraitance, qui sont en constante progression (5 327 en 2000, contre 1 694 en 1995-1996).

D'entrée, le rapport souligne qu'en 2020, la France comptera 21 % de femmes et d'hommes âgés de plus de 65 ans et surtout 3,4 % de plus de 85 ans, dont 24 200 centenaires. Il note également que du fait des performances de la médecine, le nombre de ceux et celles qui vieilliront en conservant leur autonomie, augmentera, mais aussi celui des personnes dont les capacités physiques ou mentales diminueront, ce qui les expose aux maltraitances.

Le groupe de travail s'est limité aux « perturbations, souvent insidieuses, des relations entre les personnes âgées et leur entourage », allant de la « négligence » aux « abus », en écartant la violence crapuleuse, accidentelle, suicidaire ou médicamenteuse.

Surtout des femmes très âgées

En 2000, les violences psychologiques, financières et physiques auraient dépassé chacune 20 % du total. Les maltraitances médicales se situeraient en-dessous de 20 % (en hausse sensible sur les années précédentes) et les négligences ont été inférieures à 5 % (en nette baisse).

Les trois quarts des victimes de maltraitances sont des femmes très âgées, veuves et dépendantes physiquement (incontinence, problèmes respiratoires). Les violences peuvent naître de l'épuisement d'un conjoint, de l'agressivité d'un enfant contraint de prendre en charge un parent, ou de l'avidité d'un autre proche espérant un legs. Des professionnels peuvent maltraiter les personnes âgées en niant la souffrance et en négligeant un signalement ou les soins à donner.

Les salariés directs peuvent abuser de personnes âgées à leur merci dans le huis-clos du domicile...

Le rapport note que certaines maltraitances ne sont pas toujours considérées comme telles (détournement de vote, enfermement, interdiction de visite). Il souligne également l'insuffisance de moyens des services gériatriques à l'hôpital et l'absence d'enseignement gériatrique dans de nombreuses facultés bien qu'il soit obligatoire depuis 1997.

Enfin les témoins peuvent hésiter à signaler une maltraitance en institution pour ne pas passer pour délateurs ou subir des représailles s'ils sont salariés, ou par peur de ne pas retrouver une place ailleurs pour les familles.

Propositions

Le rapport avance aussi plusieurs propositions. Il suggère notamment le lancement d'une enquête nationale sur les maltraitances envers les personnes âgées qui s'inspire de l'enquête nationale 2000 sur les violences faites aux femmes (ENVEFF) réalisée pour le secrétariat d'État aux droits des femmes. Autre proposition : la création d'un Observatoire national des violences, en général, avec une section « personnes vulnérables », quel que soit leur âge ou leur handicap. Diverses autres propositions axées sur la communication et l'information complètent le dispositif.

*Dernières Nouvelles d'Alsace -
23 janvier 2002*

Document 2**La sensibilisation des personnels en établissements : un enjeu majeur**

Les établissements accueillant des personnes âgées sont de plus en plus nombreux à proposer à leurs personnels des sessions de formation visant à intégrer dans le travail quotidien la prise en compte de la dignité des aînés.

En institution, si les cas de mauvais traitement rencontrés sont d'ordre psychologique ou physique, la plupart des « maltraitements » relève plutôt de l'inadvertance. Par exemple, certaines paroles dites sous le coup de l'énerverment peuvent être blessantes pour les résidents. Le personnel use aussi parfois d'un ton bêtifiant, sur le mode « *si vous ne finissez pas vos assiettes, vous n'aurez pas de dessert !* » Même si l'intention est de bien faire, ce genre d'admonestations peut être mal perçu par les personnes âgées. Certaines libertés prises avec les résidents, comme entrer sans frapper dans une chambre, parce que l'on est pressé et que la personne est sourde, est également une atteinte à leur vie privée. Pour éviter ce type de comportements, il suffit parfois d'engager le dialogue avec le personnel et de le sensibiliser à ce problème.

Sensibiliser et former pour éviter que les personnels ne soient maltraitants malgré eux.

Une démarche qui implique avant tout de réviser ses connaissances sur la réalité du vieillissement. « *Il y a tout un travail d'éducation à faire* », s'exclame le Dr Duportet, président d'Age-Alma. « *Nous considérons à tort les personnes âgées comme diminuées, impotentes, souffrantes, alors que bon nombre d'octogénaires sont aujourd'hui dans les mêmes conditions physiques que ceux qui avaient 65 ans il y a une trentaine d'années. Les personnes âgées ne doivent pas être considérées comme de sous-individus, elles ne sont pas en dehors de la vie* ».

Démarche aisée sur le papier, plus compliquée dans la réalité. Car aujourd'hui encore il n'est pas facile d'évoquer le problème de la maltraitance des personnes âgées dans les maisons de retraite. Passés les premiers instants d'incrédulité du personnel

(« *Mais il n'y a pas de maltraitance, ici !* »), viennent les remises en question. « *Le but des formations est d'informer le personnel sur les différentes formes de maltraitance, à partir d'exemples concrets* », explique Séverine Vitaux, responsable de la coordination des sessions à Age-Alma.

Ce qui marque le plus les esprits ? Les situations involontaires de maltraitance : la toilette faite à la chaîne, les règlements trop rigides, les « punitions », le défaut d'aide comme une sonnette placée trop loin de la main ou des changes pas assez réguliers. « *Les formateurs amènent le personnel à se poser des questions sur leurs pratiques, mais aussi à reconnaître les moments où ils peuvent eux-mêmes avoir besoin d'aide* », poursuit la psychologue.

Le message, parce qu'il vient de l'extérieur, est généralement bien accepté. En favorisant la prise de parole, ces formations contribuent à rassurer les membres du personnel et à développer leur esprit d'équipe.

« *Il y a quelques mois, j'ai suivi une formation pour mieux comprendre les besoins spécifiques des personnes âgées, notamment dépendantes* », explique Elisabeth Duterte, aide-soignante dans une maison de retraite Mgen. « *Avec le formateur, nous nous sommes interrogés sur tous les gestes que nous faisons au quotidien et la manière dont nous les effectuons. Nous avons discuté tous ensemble de ce que nous pouvions faire pour améliorer la vie des résidents. Parfois, il suffit de peu de choses : une parole, un sourire, se montrer plus patient.... Les personnes âgées dont nous nous occupons n'attendent pas seulement de nous un soin, mais une présence et un respect que nous pouvons traduire dans chacun de nos gestes et dans le regard même que nous portons sur ces personnes.* »

Katia Vilarasau
Valeurs Mutualistes - décembre 2000

Document 3

La Charte des personnes âgées dépendantes

Établie en 1986 par la commission « Droits et Libertés » de la Fondation nationale de gérontologie, cette charte est diffusée auprès des établissements accueillant les personnes âgées. Elle affirme, entre autres, que « *comme pour tout citoyen adulte, la dignité, l'identité et la vie privée du résident doivent être respectées* », que « *le résident a le droit d'exprimer ses choix et ses souhaits* » ou que « *l'institution est au service du résident. Elle s'efforce de répondre à ses besoins et de satisfaire ses désirs* ». Son premier article souligne que « *tout résident doit bénéficier des dispositions de la Charte des droits et libertés des personnes âgées dépendantes* », mais en a-t-il seulement connaissance ?

« *Cette liste de recommandations est avant tout une référence pour les acteurs de la prévention contre la maltraitance* », note le Dr Duportet, président d'Age-Alma. « *Tout le problème est qu'elle soit réellement appliquée* ».

Document 4

Jacquemort, héros du roman de Boris Vian assiste à la foire aux vieux, qui se déroule dans le village où il s'est installé.

Il vit en arrivant que c'était seulement la foire aux vieux. Il y avait un bac de bois, exposé au soleil, et des grosses pierres sur lesquelles s'asseyaient les derniers arrivés. Des vieux s'alignaient sur le banc et trois des pierres étaient déjà occupées. On pouvait compter sept hommes et cinq femmes. Le maquignon municipal était debout devant le banc, son registre de moleskine sous le bras. Il portait un vieux costume de velours marron et des chaussures à clous et, malgré la chaleur, il était coiffé d'une ignoble casquette en peau de taupe. Il sentait mauvais et les vieux encore plus. Plusieurs restaient immobiles, les mains croisées sur leur bâton poli par l'usage, tous couverts d'étoffes sales et informes, pas rasés, pleins de rides pleines de crasse, les yeux plissés d'avoir trop travaillé au soleil. Ils mâchonnaient de leurs bouches édentées aux chicots puants.

« Allons, dit le maquignon, celui-ci n'est pas cher et il fera encore bon usage. Voyons, Lalouët, tu ne le veux pas pour tes gosses ? Il peut encore en voir, tu sais .

- Et il pourra leur en montrer ! dit un homme.[...]

« Ah ! Tiens ! Je le prends, dit-il au maquignon. Je t'en donne cent francs.

- Adjugé ! » dit le maquignon.

Jacquemort savait qu'à la campagne c'est courant, mais il assistait pour la première fois à une foire aux vieux et le spectacle le surprenait.

Le vieux se reboutonna et attendit.

« File, viû chûim ! dit Lalouët en lui donnant un coup de pied qui le fit trébucher. Allez, les gosses amusez-vous. »

Le vieux se mit en route à petits pas. Deux enfants se détachèrent du groupe. L'un d'eux se mit à lui cingler le dos avec une badine et l'autre s'accrocha à son cou, pour le faire tomber. Le vieux s'étala, le nez dans la poussière. Les hommes ne regardaient pas. Seul Jacquemort, fasciné, observait les enfants. Le vieux se mit à genoux, son nez écorché saignait et il cracha quelque chose. Jacquemort se détourna et regagna le groupe principal. Le maquignon faisait l'article pour une femme de soixante-dix ans à peu près, grosse et courte, dont les cheveux rares et grasseyés dépassaient d'un vieux fichu noir.

« Allez, celle-là est en bon état, dit-il. Qui en veut ? Elle a point de dents. Ça peut être commode. »

Jacquemort se sentait un peu écoeuré. Il regardait avec plus d'attention les figures qui l'entouraient. C'étaient des hommes de trente-cinq à quarante ans, solides, durs, coiffés de casquettes posées bien d'aplomb sur leur tête. La race paraissait trapue et résistante. Quelques-uns portaient la moustache. C'est une preuve.

« Soixante francs l'Adèle ! continua le maquignon. Et pas de dents pour ce prix-là. Une affaire. Toi, Chrétien ? Et toi Nüfère ? »

Il asséna une grande claque sur le dos de la vieille.

« Lève-toi, vieille bourrique, qu'on te voie ! Allons, c'est une affaire. »

La vieille se leva.

« Tourne-toi, dit le maquignon. Montre tes fesses à la compagnie. Regardez ça vous autres ! »

Jacquemort s'efforçait de ne pas regarder. La vieille sentait si mauvais qu'il pensa tourner de l'œil. Il entrevit l'horrible masse grasseyée et boursouflée de varices.

« Cinquante..., dit une voix aigre.

- Prends-la, elle est à toi ! » s'exclama le maquignon.

- Avant même que la vieille ait eu le temps de rabattre sa jupe de cotonnade, il la poussa d'une énorme claque. Jacquemort était près d'un énorme colosse brun, qui riait de bon cœur. Il lui posa la main sur le bras.

« Pourquoi riez-vous ? demanda-t-il. Ça ne vous fait pas honte ? »

L'autre s'interrompit subitement.

« Ça me fait quoi, vous dites ?

- Vous n'avez pas honte ? répéta doucement Jacquemort. Ils sont vieux. »

Il reçut le coup de poing avant de s'en apercevoir. Sa lèvre se fendit sur une canine. Du sang lui salait la bouche. Il chancela et tomba du trottoir sur la chaussée. On ne le regardait pas. Les enchères continuaient.

Il se releva et, du plat de la main, brossa son pantalon poussiéreux. Il était derrière un demi-cercle de dos sombres et hostiles.

« Celui-là ! dit la voix de l'aboyeur. Il a une jambe de bois. Ça, ça plaît. Cent dix francs pour le début ! Cent dix ! »

Boris Vian, *L'Arrache-cœur*, 1953

Le Livre de Poche, 1962.